



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 mars 2018

n° 029-18 C

Objet : *RD - Approbation du nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry*
Abrogation de la délibération n°129-15 C du 16 décembre 2015

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Catherine Chappuis - de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Suzanne Boucher à Brigitte Bochaton - de Henri Dupassieux à Florence Vallin-Balas - de Marie-José Dussauge à Driss Bourida - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Pierre Hemar - Gérard Marcucci - Anne Routin

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 mars 2018

délibération **n° 029-18 C**

objet **RD - Approbation du nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry**

Abrogation de la délibération n°129-15 C du 16 décembre 2015

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse, gérée par l'association Saint-Nabor Services depuis avril 2015.

La réhabilitation complète de l'aire d'accueil est aujourd'hui en cours de finalisation, avec une livraison prévue pour mi-avril 2018, pour un investissement global d'1,5 millions d'euros HT, études comprises.

Sa réouverture permettra à l'agglomération d'être de nouveau en règle avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui impose une aire d'accueil de 50 places et une aire de grand passage.

A ce titre, il sera possible de solliciter les services de l'Etat pour faire appliquer les nouvelles dispositions sur le statut des gens du voyage selon la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté (exemples : mise en demeure d'expulsion réduite à 48 h au lieu de 72 h précédemment, une même mise en demeure du préfet continue de s'appliquer si la ou les caravanes en stationnement illicite s'installent de manière illégale sur un autre terrain à proximité...).

Cette réhabilitation nécessite d'actualiser le règlement intérieur de l'aire d'accueil datant de décembre 2015 pour notamment l'adapter au nouveau système de fonctionnement (prépaiement des fluides), modifier la durée de stationnement des familles et compléter les règles de vie, d'hygiène et de sécurité.

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n° 129-15 C du Conseil communautaire du 16 décembre 2015 portant approbation du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **abroge** la délibération n° 129-15 C du 16 décembre 2015,

Article 2 : **approuve** le nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Boisse à Chambéry, ci-joint.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 029-18 C

Objet de l'acte : RD - Approbation du nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil
des gens du voyage de la Boisse à Chambéry
Abrogation de la délibération n° 129-15 C du 16 décembre 2015

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-
habitat-logement

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : Annexe 1 - Règlement intérieur; Annexe 2 - règlement intérieur;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20733H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20733H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018